Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_96-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 juillet à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 03/07/2026 — Nombre de présents : 12
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : SIMON Alexandra, CHALOPIN Christèle et DAVAL Sylvain
Pouvoir de SIMON Alexandra à DESPAS Elodie, CHALOPIN Christèle à POSTE Olivier et DAVAL Sylvain à LAGRÉE Bertrand

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.07.96 Plan communal de sauvegarde

M. le Maire donne la parole à M. Benoît MARTIN, 3ème adjoint. M. MARTIN explique à l'assemblée l'objectif d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un document élaboré par la commune pour organiser la gestion des crises en cas de risques majeurs (tempête, inondation, incendie, pollution, accident industriel, cyberattaque etc...).

C'est le plan d'urgence de la mairie pour anticiper et réagir efficacement face à un évènement grave. Ce document est évolutif en fonction des évènements nouveaux ou de changement dans l'organisation ou les moyens. Un arrêté municipal entérinera le Plan communal de Sauvegarde.

Le projet a été transmis à tous les conseillers municipaux et est soumis à l'approbation des membres.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- DE VALIDER le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_96-DE

Fait et délibéré en séance
Le 09/07/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELESSE
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État